

Fiche Technique

Transfert du Service Liaison Recouvrement

Lors de la mise en place de la DGFIP, les services informatiques de la Direction Générale de la Comptabilité Publique ont été regroupés avec les services informatiques de la Direction Générale des Impôts au sein d'entités propres : les Directions des Services Informatiques (DISI).

Dans le même temps, les services liaison recouvrement (SLR) ont été rattachés aux pôles fiscaux des DR/DDFiP du département de leur implantation.

En Indre-et-Loire, il existe un SLR qui dépend du pôle fiscal (situé à Champ Girault) mais localisé depuis de nombreuses années au sein de l'ESI (situé au Portalis).

Au 01/01/2013, l'effectif du service s'est trouvé réduit à un agent B qui s'est trouvé isolé.

Le SLR a des missions régulières au cours de l'année et des missions ponctuelles liées à l'émission des impositions sur rôle, dont certaines dépendent du programme d'édition de l'ESI de Tours (rôles 21 et 22).

1-Les missions régulières :

- Assistance de 1^{er} niveau aux postes comptables pour les applications REC/MEN/RAR ;
- Exploitation et diffusion de l'information au réseau ;
- Préparation et saisie des P484 ;
- Saisie des primo-adhérents à la mensualisation ;
- Traitement des rectifications et des anomalies de mensualisation ;
- Envoi aux postes des lettres-chèques suite à dégrèvement ;
- Contrôle des rôles individuels ;
- Traitement des courriels ;
- Tâches diverses.

2-Les missions ponctuelles :

- Contrôle des avis d'imposition ;
- Edition et gestion des lettres-chèques ;
- Contrôle des courriers adressés aux contribuables ;
- Envoi des courriers à l'étranger ;
- Edition et envoi des états de restes ;
- Modification du RFLTIP.

L'éloignement du service de la division à laquelle il est rattaché ne permettait pas un pilotage ni un soutien optimal par le pôle fiscal. Cette situation fragilisait durablement et de manière importante, l'accomplissement de ses missions propres au sein du pôle fiscal et des prestations assurées au bénéfice de l'ESI. Elle n'était pas satisfaisante non plus pour l'agent concerné malgré les renforts alloués prochainement au service.

C'est pourquoi, afin de garantir le niveau très satisfaisant des travaux accomplis par le SLR, dans un contexte d'accroissement significatif des contrôles liés à l'éditique, il est apparu nécessaire de mettre en place l'organisation suivante :

- Le SLR est depuis le 25 janvier 2013 physiquement intégré au sein des locaux du pôle fiscal (situé à Champ Girault) ;
- Le pôle fiscal formera progressivement l'un de ses agents aux travaux du SLR, afin de garantir la continuité du service et d'accroître son potentiel au regard de la situation actuelle et des pointes de charges ;
- Le SLR continue à réaliser le contrôle qualité des avis d'imposition et des lettres-chèques, conformément aux directives reçues ;
- Une navette, assurée par un agent de l'ESI, sera mise en place entre l'ESI de Tours et le pôle fiscal, lors des périodes de prise en charge de rôles ou de calcul d'acomptes provisionnels (la note de maintenance indique combien d'avis sont à éditer par l'ESI de Tours et à contrôler par le SLR). Dès que l'éditique imprimera un jeu d'avis pour le SLR, la navette apportera les documents à Champ-Girault et la validation sera donnée par le SLR ;
- En période d'édition de lettres-chèques, pour des raisons de sécurité, les agents du SLR – et les agents éventuellement affectés en renfort - se rendront sur place, à l'ESI de Tours, afin d'assurer les contrôles prévus ;
- Les lettres-chèques vierges ou fautées sont conservées dans le coffre-fort de l'ESI, pour des raisons de sécurité.